



Paielement en plusieurs fois

Par **vingerder**, le **03/02/2008** à **12:19**

j'ai acheter une télé dans un magasin et j'ai fais un dossier pour la payer en plusieurs fois , mes le dossier a étai perdu par le magasin , et maintenant il me demande de remplir un autre dossier , mes si je leur renvoi le nouveau dossier et qu'il retrouve l'ancien peues t'il me prélever 2 fois l , il on quand même perdu mon RIB un chèque annulé et tous mes papier si je ne les paie pas a quoi je risque ? merci de votre réponse .

Par **Erwan**, le **03/02/2008** à **16:04**

Bjr, rnrnsi vous voulez bénéficier du paiement en plusieurs fois, il va bien falloir remplir un dossier. Si le premier est perdu, le magasin doit le reconnaître par écrit et le mentionner sur le second dossier, en ces termes par exemple : "annule et remplace le précédent dossier égaré, complété le , en toutes ses dispositions et pièces justificatives."rnrnDe ce fait, plus personne ne pourra se prévaloir du premier dossier, seul le second sera valable. rnrnSoyez toutefois vigilant en veillant à ce que malgré tout en pratique il n'y ait pas deux prélèvements, même si juridiquement vous êtes couvert.